Motion de Mmes Czekalski, Fremault, Goetghebuer et MM. Clumeck, Cools, Hayette: Motion communale relative au déploiement de la 5G: précaution, prévention, évaluation, transparence et participation.

<u>Mme Fremault</u> remercie l'ensemble des groupes politiques, qui ont tous participé à l'élaboration de ce projet de motion à partir d'un texte de base.

Le développement de la 5G est un sujet d'actualité brûlant à tous les échelons de pouvoir. Au printemps dernier, des citoyens ucclois ont exprimé leur inquiétude face aux projets de Proximus à proximité de la Région bruxelloise.

La réflexion menée a abouti à la définition de 5 balises, destinées à encadrer l'implantation de la 5G : précaution, prévention, évaluation, transparence et participation.

Le principe de précaution est souvent invoqué dans le domaine du droit de l'environnement. Le droit à un environnement sain, qui peut être assuré grâce au respect d'un principe de précaution, est d'ailleurs inscrit dans la Constitution belge depuis 1994.

La place croissante des nouvelles technologies dans la vie quotidienne doit déboucher sur la mise en place de politiques de prévention, notamment à l'égard des risques sanitaires induits par un usage excessif des écrans et des GSM.

Les débats autour du tracing dans le cadre de la crise sanitaire attestent la nécessité d'une évaluation systématique des politiques suivies.

La mise en œuvre concrète du devoir de transparence n'est guère aisée en ce domaine, en raison de la diversité des études consacrées à la 5G.

La participation est d'une importance cruciale pour les rédacteurs de ce projet de motion. La Région bruxelloise a annoncé qu'il y aurait des commissions participatives réunissant citoyens et parlementaires. Il appartiendra au Parlement bruxellois de lancer ce dispositif.

Mme Czekalski signale que le groupe MR est favorable à l'innovation, et donc à la 5G.

La Région et la commune doivent bénéficier de cette technologie, de manière à ne pas se trouver en situation de décrochage par rapport aux autres régions du pays ou aux Etats voisins.

La 5G constitue une opportunité à saisir, tout en respectant le principe de précaution. Le groupe MR au Parlement bruxellois a d'ailleurs déjà déposé une proposition visant à concilier ces deux exigences, grâce à la création d'un fonds de prévention des risques sanitaires induits par l'exposition aux ondes électromagnétiques.

Cette technologie est de nature à simplifier la vie quotidienne des citoyens, des indépendants, des administrations, des entreprises, grâce à ses applications dans le co-working, le télétravail, la mobilité, l'agriculture, voire la médecine de pointe (ambulances connectées, opérations médicales complexes à distance, robots médicalisés). La 5G permettra aussi d'améliorer l'autonomie des seniors via des détecteurs de chute.

Mme Czekalski remercie Mme Fremault pour son projet de motion, que le groupe MR soutiendra.

M. Hayette précise que le groupe socialiste votera en faveur de cette motion, tout en étant bien conscient du fait qu'un texte de compromis ne pourra jamais être tout à fait satisfaisant.

L'attribution des licences 5G relève du gouvernement fédéral et aucune décision n'a encore été entérinée à ce jour.

Les débats relatifs à la 5G, dont la fixation des normes d'émission constitue l'élément essentiel, sont d'autant plus complexes que les enquêtes scientifiques se contredisent et que les enjeux financiers sont colossaux.

Il faut résoudre le dilemme suivant : laisser la capitale de l'Europe sans 5G reviendrait à admettre un retard technologique, et faire à tout prix de la 5G sans tenir compte du risque sanitaire serait irresponsable.

La rédaction des cahiers de charges imposés aux opérateurs devra être particulièrement pointilleuse.

Les permis d'urbanisme devront intégrer les dimensions techniques, économiques et environnementales de cette problématique.

M. Cools signale que le groupe Uccle en avant votera en faveur de cette motion.

Il espère que les 6 groupes politiques siégeant au Conseil parviendront à un consensus, comme ce fut le cas à l'occasion des motions sur le Bois de la Cambre ou le cancer du sein.

Le dialogue entre les différentes formations politiques, sur base des textes préparés par Mmes Fremault et Goetghebuer, a été mené en toute sérénité.

Selon M. Cools, l'intérêt du texte réside dans le fait que, refusant de céder à la part, il ne réclame pas un moratoire de la 5G, tout en fixant un certain nombre de balises, de manière à garantir non seulement la santé publique mais aussi la sécurité des données et le respect de la vie privée, eu égard aux craintes suscitées par certains opérateurs chinois.

L'évaluation des politiques publiques en ce domaine est essentielle, de même que l'implication des citoyens, qui doit inciter le Collège à soutenir les initiatives régionales en faveur d'une participation citoyenne au processus de décision.

<u>M. Clumeck</u> se réjouit, en tant que médecin, de l'importance accordée à la prévention, à l'application du principe de précaution, à la mise en place d'une évaluation continue, car les données scientifiques actuelles ne disposent pas du recul nécessaire pour déterminer avec certitude les éventuels effets néfastes de la 5G qui pourraient survenir dans le futur.

Le groupe Défi soutiendra cette motion.

<u>Mme Goetghebuer</u> estime que la technologie de la 5G présente de nombreux avantages, notamment en matière de chirurgie à distance, mais suscite aussi de nombreuses interrogations quant à son impact potentiel sur la santé humaine et animale.

Elle accroîtra l'exposition des populations aux rayonnements électromagnétiques, les dépenses énergétiques, la fracture numérique, les problèmes psychosociaux provoqués par l'hyper-connectivité.

L'impact sur l'environnement est loin d'être négligeable, vu que le développement du monde virtuel requiert l'exploitation de ressources bien réelles et non-renouvelables, tels que les dizaines de minerais différents nécessaires à la production des infrastructures numériques. Les procédés d'extraction et d'exploitation de ces minerais polluent les eaux et détruisent les écosystèmes.

En outre, l'utilisation à grande échelle de la 5G risque d'augmenter la pollution céleste via le déploiement de flottes de satellites de communication.

Le groupe Ecolo avait préparé une motion qui, sans refuser cette technologie, proposait un encadrement destiné à éviter les dérives, et se réjouit d'en retrouver les éléments dans la motion présentée ce soir, qu'il soutiendra par son vote.

<u>Mme l'Echevine De Brouwer</u> remercie l'ensemble des groupes politiques pour leur participation à la rédaction de cette motion.

La Région bruxelloise s'est montrée plus sévère que l'OMS pour l'établissement des normes, puisqu'elle a fixé la limite à 6 volts/mètre alors que l'OMS s'était prononcée pour 41 volts/mètre.

Toutefois, deux événements survenus durant la période de confinement ont suscité une certaine inquiétude chez les citoyens méfiants à l'égard de la 5G : d'une part, l'annonce commerciale du lancement de la « 5G light » par Proximus, qui équivaut en réalité à une 4G « boostée », et, d'autre part, la consultation publique relative à délivrance des licences provisoires menée par l'IBPT (Institut belge des services postaux et des télécommunications), dont l'amplitude a été limitée par le contexte sanitaire et dont la publicité a été assurée exclusivement par le site internet de l'IBPT.

Le Collège a écrit à l'IBPT, à Proximus ainsi qu'aux gouvernements fédéral et régional pour indiquer que ce manque de transparence était inacceptable.

Tout comme le Collège de Forest, le Collège ucclois a réclamé à l'IBPT un moratoire sur cette consultation publique et a été suivi sur ce point par la Conférence des Bourgmestres.

Suite à l'annonce du lancement de la 5G light par Proximus, le Collège a contacté Bruxelles-Environnement afin que cet organisme procède à un contrôle des normes, vu qu'il s'agit en l'occurrence d'une 4G boostée. Le rapport final devrait être envoyé prochainement.

Les autorités fédérales vont mettre au point une nouvelle procédure pour les licences définitives, dont la pertinence devra être évaluée à travers le prisme des balisées fixées dans la motion.

Texte de la motion

Motion communale relative à la 5G: précaution, prévention, évaluation, transparence et participation.

Les élus du Conseil communal d'Uccle,

- Vu l'article 23 de la Constitution belge garantissant le droit à la protection d'un environnement sain ;
- Vu l'article 191, paragraphe 2, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne garantissant une politique de l'environnement fondée sur les principes de précaution et d'action préventive ;

- Vu la communication COM(2000)1 de la Commission européenne sur le recours au principe de précaution du 02/02/2000;
- Vu le rapport de 2005 de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) de l'UNESCO consacré au principe de précaution ;
- Considérant qu'il est indispensable de démontrer concrètement la plus-value de la 5G, que ce soit en termes d'un réseau d'objets connectés, de Smart City ou d'autres applications notamment médicales;
- Considérant que pour la mise en place de la 5G, un rehaussement potentiel des normes d'émission d'ondes électromagnétiques pour les antennes GSM inquiète certains citoyens et certains milieux de la santé et de l'environnement;
- Considérant la législation actuellement en vigueur en Région de Bruxelles-Capitale concernant les normes d'émission ;
- Considérant la Déclaration de Politique Générale (DPG) du Gouvernement régional : « (...) les nouveaux déploiements technologiques en matière de transmission des données (5G et autres) se feront dans le respect du principe de précaution et après évaluation sur le plan environnemental, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée » ;
- Considérant l'ambition du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de devenir une « smart city » où les citoyens et les pouvoirs publics peuvent bénéficier pleinement des possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication;
- Considérant la volonté du Gouvernement fédéral de déployer la 5G en Belgique et de veiller à rapidement assurer les conditions nécessaires pour créer l'adhésion de toutes les parties prenantes à l'introduction de la 5G et au déploiement de la fibre optique, de tenir compte à cet égard des informations scientifiques (y compris les aspects liés à la santé et à la sécurité), de l'impact sur la consommation d'énergie et des compétences des entités fédérées;
- Considérant l'organisation par le Gouvernement fédéral de la mise aux enchères de la 5G dès que possible et son engagement à trouver un accord avec les entités fédérées sur la répartition des recettes;
- Considérant le développement des réseaux de fibre optique et les connexions filaires favorisé par les différents niveaux de pouvoir ;
- Considérant la volonté de la Commission européenne d'avoir une ville «porte-drapeau 5G » en 2020;
- Considérant la candidature de la Belgique pour accueillir le futur Centre de compétences en matière de cybersécurité de l'Union européenne ;
- Considérant enfin que le développement de la 5G est d'intérêt public et citoyen;
- Considérant l'initiative de Proximus pour le lancement de la 5G light, sans concertation avec les autorités locales et régionales, et le courrier qu'a adressé le Collège des Bourgmestre et des Echevins à Bruxelles Environnement à ce propos;

Demandent au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune d'Uccle

La mise en avant de cinq balises dans le cadre de ses décisions à venir liées à un potentiel déploiement de la 5G sur son territoire : précaution, prévention, évaluation, transparence et participation.

Aux niveaux communal, régional et fédéral :

- Le respect absolu du principe de précaution et un contrôle effectif par Bruxelles-Environnement des normes du fait de l'installation de nouvelles antennes émettrices ;
- La mise en place de programmes de prévention (information et pédagogie) pour une meilleure utilisation des nouvelles technologies notamment en ce qui concerne la problématique des écrans et les précautions à prendre lors de l'utilisation des GSM par les enfants dont le cerveau est en cours de développement;
- Une évaluation continue sur les plans de l'environnement, de la santé publique, de l'efficacité économique, de la sécurité des données et du respect de la vie privée; pour ce faire, il faut poursuivre en permanence les études relatives à l'impact de ce développement;
- Le devoir évident de transparence quant aux informations diffusées et une communication des intentions des différentes autorités publiques ;
- La participation des habitants de la Région bruxelloise. Dans ce cadre, il est important que le Collège des Bourgmestre et Échevins, dans la réflexion générale sur le déploiement de la 5G à Bruxelles,

soutienne et appuie la prise en compte d'initiatives au niveau régional et que cette participation citoyenne puisse être encadrée par des experts afin d'objectiver le débat.

La motion est adoptée par l'assemblée à l'unanimité.